



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/1996/L.7
1er avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session d'organisation
pour 1996
2 et 3 mai 1996
Point 8 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET DÉSIGNATION DE MEMBRES

Présentation de la candidature de 10 membres à élire
au Conseil mondial de l'alimentation

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil mondial de l'alimentation se compose de 36 membres. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale, le Conseil doit présenter la candidature de 10 membres du Conseil mondial de l'alimentation que l'Assemblée générale élira à sa cinquante et unième session, en remplacement des membres suivants, dont le mandat expire le 31 décembre 1996 : Bangladesh, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Libéria, Malawi, Mexico, Pakistan, Soudan et Turquie. La durée du mandat est de trois ans, à compter du 1er janvier 1997.

2. Les sièges vacants doivent être pourvus selon le schéma ci-après de répartition géographique approuvé par l'Assemblée générale pour le Conseil mondial de l'alimentation :

- a) Trois sièges pour les États d'Afrique;
- b) Deux sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- c) Trois sièges pour les États d'Asie;
- d) Deux sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États.

3. En outre, le Conseil devra présenter la candidature de trois membres choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États et de deux membres choisis parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes dont l'Assemblée générale avait reporté l'élection lors de sa cinquantième session; de deux membres choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États dont l'Assemblée générale avait reporté l'élection lors de sa quarante-neuvième session, ainsi que d'un membre choisi parmi les États d'Europe orientale et d'un

membre choisi parmi les États d'Europe occidentale et autres États dont l'Assemblée générale avait reporté l'élection lors de sa quarante-huitième session.

4. On trouvera ci-après, en annexe, la composition du Conseil mondial de l'alimentation en 1996.

Annexe

CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

(36 membres; mandat de trois ans)

Composition en 1996

Neuf membres choisis parmi les États d'Afrique

Algérie (1998), Angola (1997), Kenya (1997), Libéria* (1996),
Malawi* (1996), Mali (1998), Ouganda (1997), Soudan* (1996), Togo (1998)

Sept membres choisis parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes
(il reste à pourvoir deux sièges vacants)

Brésil* (1996), Colombie (1997), Honduras (1997), Mexique* (1996),
République dominicaine (1997)

Huit membres choisis parmi les États d'Asie

Bangladesh* (1996), Chine* (1996), Îles Marshall (1997), Inde (1998),
Indonésie (1997), Iran (République islamique d') (1998), Japon (1998),
Pakistan* (1996)

Huit membres choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États
(il reste à pourvoir six sièges vacants)

États-Unis d'Amérique* (1996), Turquie* (1996)

Quatre membres choisis parmi les États d'Europe orientale (il reste à pourvoir
un siège vacant)

Albanie (1997), Fédération de Russie (1997), Hongrie (1998)

* Membre sortant.